

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MAI 2019 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du groupement, le 20 mai 2019 à 14h30, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (6)

M. Bruno SIDO,	Président,
M. Michel BOULLEE,	Vice-Président,
M. Nicolas LACROIX,	Président du conseil départemental,
M. François ROSA,	Secrétaire Général – Préfecture de la Haute-Marne, représentant l'Etat,
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise,
M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental.

Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (2)

Mme Christine GUILLEMY,	Vice-Présidente du conseil régional.
M. David MAZOYER,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne,

Participaient également (7)

Mme Eve MECHAIN,	DDFiP de la Haute-Marne – Directrice du pôle gestion publique,
M. Olivier DESCHARMES,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne,
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,
M. Marc LEBRUN,	ORANO – Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron,
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne,
Mme Stéphanie PROBERT	Responsable Administratif GIP Haute-Marne
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL.

Six administrateurs sont présents et deux excusés ayant donné un pouvoir non nominatif soit huit voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Décisions du conseil d'administration

SA SEAC – Rénovation de l'abattoir de Chaumont (19-10)

Le conseil d'administration décide d'accorder à la société SEAC un prêt moyen terme permettant d'assurer le financement des trois postes d'investissement nécessaires à la pérennité de l'activité de l'abattoir de Chaumont.

Ce prêt, mis en place au titre de l'action n°19-12 "Prêt investissements innovants", aura les caractéristiques suivantes :

- Montant global du prêt 210.000 €,
- Déblocage par tranche de 52.500 €,
- Taux fixe 1,40%,
- Différé de deux ans,
- Six ans de remboursement
- Remboursable par trimestrialités,
- Sans garanties.

Le plan d'amortissement devra être ajusté pour intégrer les rythmes de déblocage des tranches, chaque trimestrialité de remboursement étant alignée sur la date d'échéance du plan d'amortissement du premier déblocage.

L'aide est allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA. 41259 (2015/N), relatif aux aides au sauvetage et à la restructuration pour les PME en difficulté.

L'aide accordée étant supérieure à la délégation du comité exécutif (200.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

SCI CHL - construction d'un bâtiment de stockage pour les SARL BOLETUS et CAP LOISIRS - Val-de-Meuse (19-11)

Le conseil d'administration décide d'attribuer, à la SCI CHL, une aide en faveur de l'opération de construction d'un bâtiment de stockage pour les SARL BOLETUS et CAP LOISIRS à Val-de-Meuse dont l'assiette subventionnable de 1.161.421 € HT.

L'aide s'élèvera à 17 %, dans la limite de 200.000 € (soit deux fois 100.000 € le plafond de délégation du comité exécutif pour les projets hors industrie), au titre de l'action 19-07 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises".

La subvention accordée étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

Communauté de communes des Savoir-Faire – réfection du réseau eaux usées et création d'une unité de traitement à Pouilly-en-Bassigny - Le Châtelet-sur-Meuse (19-12)

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention à la communauté de communes des Savoir-Faire, en faveur de l'opération de réfection du réseau eaux usées et de création d'une unité de traitement à Pouilly-en-Bassigny commune de Le Châtelet-sur-Meuse dont l'assiette subventionnable de 1.259.689 € HT.

Cette aide s'élèvera à 30%, dans la limite de 377.906 € au titre de l'action 19-32 "Eaux usées et eaux pluviales".

La subvention décidée étant supérieure à la délégation du comité exécutif (200.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

Conseil départemental de la Haute-Marne – Réalisation de points de séparation des réseaux entre HMN et les futurs réseaux fibre optique (FTTH) déployés par les opérateurs (19-13)

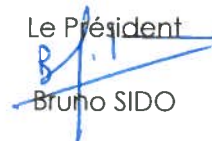
Le conseil d'administration décide d'accorder au conseil départemental, une aide en faveur de l'opération de réalisation de points de séparation des réseaux entre HMN et les futurs réseaux fibre optique (FTTH) déployés par les opérateurs, dont l'assiette subventionnable est estimée à 2.100.000 € HT.

Cette aide s'élèvera à 35%, dans la limite de 735.000 € au titre de l'action 19-34 "Déployer l'infrastructure très haut débit".

La subvention arrêtée étant supérieure à la délégation du comité exécutif (300.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé à 15h15, la séance est levée.

Le Président



Bruno SIDO

Le Commissaire du Gouvernement

13 JUIN 2019

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 20 MAI 2019	N°19-10
OBJET : SA SEAC – Rénovation de l'abattoir de Chaumont	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Courant 2003 : La SA CAV est créée pour reprendre l'abattoir de Chaumont, société anonyme créée pour assurer l'exploitation du site d'abattage de Chaumont.

Courant 2005 : La société ARCADIE, client le plus important de l'abattoir, abandonne l'atelier de découpe Chaumontais. Le départ de cette société remet en cause la pérennité de l'outil abattoir.

Juin 2005 : La SARL Viandes 52 est créée pour reprendre une activité de découpe et s'installe dans les locaux de l'abattoir.

Début 2007 : Le programme de rénovation de l'abattoir est repris. Toutefois pour le mettre en oeuvre, il convient de trouver un site adapté pour développer la découpe.

Mai 2007 : Les négociations avec la ville de Chaumont permettent l'acquisition de l'atelier de découpe anciennement exploité par Arcadie pour 140 000 €. Plus de 100 000 € seront investis pour réhabiliter l'outil de découpe. Un plan de maîtrise sanitaire est mis en oeuvre et Viandes 52 obtient son agrément. L'ensemble des démarches entreprises depuis 2003 ont été mises en oeuvre grâce à un soutien actif du Conseil Général et l'action des Chambres Consulaires (Chambre d'agriculture en tête).

Octobre 2007 : Les accords de financement sont obtenus pour les travaux de l'abattoir. Une première tranche de travaux (430 000 € HT) permet de rénover sols, électricité, portes de frigos, peintures,.... Un plan de maîtrise sanitaire est engagé.

Juin 2008 : L'abattoir obtient le classement 3.

Mars 2009 : Les travaux permettant l'accès au classement 2 de l'abattoir sont en cours de réalisation.

Avril 2010 : Un dossier d'autorisation au titre des installations classées de l'activité d'abattage et de découpe est déposé en Préfecture.

Juin 2010 : L'agrément sanitaire provisoire de niveau 2 de l'abattoir est délivré par les services vétérinaires.

Octobre 2010 : L'enquête publique relative au dossier d'autorisation est réalisée sans observation du voisinage.

Début 2011 : L'abattoir engage avec Viandes 52, un redéploiement commercial en vue d'augmenter le volume d'activité de l'abattoir. Ce redéploiement prend appui sur un renforcement des débouchés locaux avec la volonté de reconquérir des parts de marché dans un premier temps sur le Nord du département (GMS) et la restauration collective. En parallèle, il convient de noter que l'abattoir reprend les projets de valoriser du gibier. Le projet volaille est abandonné provisoirement faute de porteurs de projet.

Une réflexion est engagée pour redéployer un nouveau programme d'investissement.

Juillet 2011 : Un audit des services vétérinaires permet de confirmer le niveau 2 de classement.

Automne 2011 : L'agrément sanitaire dépouille de gibier est obtenu et l'activité démarre avec un rythme de 30 à 70 animaux traités par semaine.

Le programme de modernisation est finalisé avec pour objectif de le mettre en oeuvre dans le courant de l'année 2012.

Courant 2012 : le programme d'investissement est mis en oeuvre et l'activité se développe (nouveau piège bovin, restructuration de la chaîne ovine,....).

Des aménagements sur l'arrivée des animaux sont réalisés, un poste de bouvier est créé et progressivement l'abattoir consolide son exigence sanitaire.

Pour autant sa structure industrielle reste fragile alors que l'abattoir dispose de bonnes chaînes d'abattages rénovées et une structure froid correcte.

Son agrément sanitaire est fragilisé par le vieillissement des structures industrielles, par des problèmes au niveau de la station de prétraitement des effluents ainsi que par l'inadaptation des bouvieries suites aux nouvelles réglementations en matière de bien-être animal.

Dans le courant des années 2013 à 2016, diverses hypothèses de rénovation ou délocalisation ont été étudiées.

En 2017, le projet de construction d'un nouvel abattoir est envisagé mais ce projet ne rencontre pas l'adhésion des collectivités.

En 2018, Viandes 52 dépose le bilan et cesse son activité.

Fin 2018 : une nouvelle gouvernance se met en place et la SA SEAC se voit contrainte de déposer le bilan aussitôt l'arrêt d'activité de Viandes 52 confirmé.

A cette date, une réflexion pour un nouveau projet est reprise à l'initiative du Conseil Départemental.

Le 10 avril 2019 : une étude de programmation est présentée devant les autorités administratives et politiques du département.

Elle démontre la pertinence de créer une nouvelle structure dédiée à la valorisation des viandes locales. Pour autant, il faut maintenir l'outil existant qui doit satisfaire à des exigences sanitaires et trouver un modèle économique pour permettre une validation du plan de redressement à faire valider auprès du Tribunal de Commerce.

Principaux produits et services développés par l'entreprise : Abattage d'animaux des espèces bovines, ovines, porcines, équinnes.

Secteurs d'activité et marchés dans lesquels l'entreprise est présente (clients, parts de marchés, concurrents,...) : Viande avec 800 T par an sur un volume de 20 000 tonnes produites sur le département de la Haute Marne.

Descriptif des travaux ou de l'opération

Pour maintenir l'activité et répondre aux exigences de l'activité, il est nécessaire de prendre en compte trois grands postes d'investissements.

- Investissements industriel

D'une part, une adaptation des installations pour répondre à des exigences d'approvisionnement en électricité (changement de mode d'approvisionnement électrique) pour passer du tarif vert au tarif jaune,

D'autre part, adaptation de la station de prétraitement des effluents suite à la baisse du tonnage.

- Investissements de restructuration des locaux et d'adaptation des équipements.

Il s'agit de dépenses visant à des rénovations intérieures lourdes (revêtements murs, frigos, plafonds,...) pour garantir la sécurité des process sanitaires. Sont également prises en compte des investissements liés au maintien en fonctionnement des centrales frigorifiques, des chaînes d'abattages, de l'eau chaude sanitaire et des équipements d'abattage.

- Investissements de développement de la production

Pour aider à la mise en place des deux nouvelles activités de service, il est prévu d'investir dans du matériel permettant d'aider à la logistique et au développement de la salle de découpe.

Impacts attendus

- Impact sur le niveau d'activité (chiffre d'affaires induit, nouveaux marchés,...)

Il s'agit de mettre à disposition de l'abattoir les équipements et installation nécessaire au maintien de son activité pendant le temps nécessaire à l'élaboration des études et la construction d'une nouvelle unité sur le département de la Haute Marne.

Cet appui doit permettre à la SA SEAC de mettre en œuvre deux types service nouveaux permettant de consolider son activité actuelle et de préparer l'arrivée du nouvel outil.

Ces deux services sont la mise en place d'une salle de découpe permettant une deuxième transformation ainsi qu'un service de livraison des produits transformés (carcasse,...)

- Impact sur l'emploi (maintien de l'effectif, développement de l'emploi en CDI sur 3 ans)

L'objectif à moyen terme est le maintien de l'emploi au niveau actuel, soit 9 CDI.

Ce financement permet le maintien des emplois sur le site et surtout prépare ces derniers à la mise en place du projet.

- Impact sur les marchés (développement export, nouveaux marchés, nouvelles filières,...)

Ce soutien financier va permettre de maintenir l'activité des circuits courts sur le département de la Haute Marne. En effet, la fermeture de l'abattoir aurait deux conséquences quasi irrémédiables :

- l'arrêt de certains producteurs en circuit court donc une perte de valeur ajoutée sur le département,
- la fuite de certains opérateurs sur les abattoirs voisins avec le risque de compromettre le modèle économique du nouvel outil.

- Impact sur les procédés (conception, fabrication, contrôle et suivi)

L'arrivée d'une salle de découpe dédiée au circuit court est un réel atout sur le département notamment pour le traitement des bovins en abattage familiaux.

Ces investissements nécessaires à la poursuite d'activité de l'abattoir sont programmés afin de prolonger l'activité dans des conditions sanitaires et technico-économiques satisfaisantes jusqu'à la mise en place d'un nouvel abattoir. Ce nouvel abattoir a déjà fait l'objet d'une étude de dimensionnement jointe en annexe.

Phasage des investissements

Investissements	N Mai 2019- Fin 2019	N+1 2020	N+2 2021	N+3
Investissements environnementaux	75 000 €			
Investissements restructuration des locaux	25 000 €	25 000 €	25 000 €	
Investissements pour la production	79 000 €			

Liste des investissements nécessaires à la poursuite de l'abattoir de Chaumont

LOCALISATION	TRAVAUX	Montant	ENTREPRISES
--------------	---------	---------	-------------

investissements sur la structure industrielle (approvisionnement électrique, effluents....)

Location groupe électrogène industriel	Le temps de réaliser les travaux	3 000 €	
local électrique	branchement en tarif jaune	50 000 €	proelec
local électrique	enlèvement transformateur pcb	2 000 €	02 38 44 32 42 Westendorp Meung sur loire
Sous total transformateur		55 000 €	
Dégrillage	rénovation dégrilleur	20 000 €	
Sous total pré station effluents		20 000 €	
Total structure industrielle		75 000 €	

Investissements restructuration des locaux

Amélioration rénovation des chambres froides	remise à neuf, révision, changement des pièces défailantes, recharge en gaz sur 2 ans	20 000 €	Rollée
Amélioration rénovation des revêtement muraux et chambres froides abattoirs	peintures - pose de plaques PVC - entretien plafonds, murs,	20 000 €	Valette
Intervention sur équipements chaine d'abattage	Pièce, réparation lourde des équipements chaine d'abattage	10 000 €	Thermet Piot
Renovation chaufferie	chaudière	10 000 €	Acelix
Equipements chaine d'abattage	Pince électronarcose chaine d'abattage	10 000 €	Termet
Total investissement rénovation restructuration locaux		70 000 €	

Production pour process de fabrication

Matériel	émoussage carcasse bovin	4 500 €	Valette
salle de repos dans administration et réaménagements locaux sanitaires	évier lave main	3 500 €	Valette
Total volet RH et sanitaire		8 000 €	

Production

Hall abattage	balance pesée	4 000 €	Atp
Aménagement bouverie et poste de tuerie	pose plaque inox sur couloir d'amenée extérieur - fermeture entrée box abattage - rehausse mur pour veaux	7 000 €	Piot services
Total équipements de production		11 000 €	

Développement découpe Livraison

Aménagement salle de découpe	divers aménagements atelier découpe	6 000 €	
Atelier découpe	balance étiqueteuse	3 000 €	ATP
Livraison	camion livraison 3,5 tonnes	50 000 €	
Total développement découpe		59 000 €	

TOTAL		223 000 €	
--------------	--	------------------	--

Commentaires :

Trois grands postes d'investissements sont nécessaires :

- Investissements industriel

D'une part, une adaptation des installations pour répondre à des exigences d'approvisionnement en électricité (changement de mode d'approvisionnement électrique) pour passer du tarif vert au tarif jaune,

D'autre part, adaptation de la station de prétraitement des effluents suite à la baisse du tonnage.

- Investissements de restructuration des locaux et d'adaptation des équipements.

Il s'agit de dépenses visant à des rénovations intérieures lourdes (revêtements murs, frigos, plafonds,...) pour garantir la sécurité des process sanitaires. Sont également prises en compte des investissements liés au maintien en fonctionnement des centrales frigorifiques, des chaînes d'abattages, de l'eau chaude sanitaire et des équipements d'abattage.

- Investissements de développement de la production

Pour aider à la mise en place des deux nouvelles activités de service, il est prévu d'investir dans du matériel permettant d'aider à la logistique et au développement de la salle de découpe.

Il est proposé d'accorder à la société SEAC un prêt moyen terme permettant d'assurer le financement des trois postes d'investissement nécessaires à la pérennité de l'activité de l'abattoir de Chaumont.

Ce prêt, mis en place au titre de l'action n°19-12 Prêt investissements innovants, aurait les caractéristiques suivantes conformément au plan d'amortissement joint en annexe :

- Montant global du prêt 210.000 €,
- Déblocage par tranche de 52.500 €,
- Taux fixe 1,40%,
- Différé de deux ans,
- Remboursable par trimestrialités,
- Sans garanties.

Le plan d'amortissement devra être ajusté pour intégrer les rythmes de déblocage des tranches, chaque trimestrialité de remboursement étant alignée sur la date d'échéance du plan d'amortissement du premier déblocage.

Le financement du GIP Haute-Marne est envisagé dans le cadre du régime exempté n° SA.41259 relatif aux aides au sauvetage et à la restructuration pour les PME en difficulté. S'agissant de l'aide à la restructuration, le GIP Haute-Marne doit veiller à une contribution propre de la part du bénéficiaire d'au moins 25% du coût de restructuration (petite entreprise).

Cette contribution peut prendre la forme d'un effacement de dette par abandon de créances. L'abandon de créance minimal s'élève à 70.000 € (25% de 280.000 €). Plusieurs créances susceptibles d'un abandon par un actionnaire ont été identifiées :

- Arriérés de loyers de la SA CAV52 : 72.942 € ;
- Compte courant d'associé de la SA CAV52 : 19.965 € ;
- Compte courant d'associé de PROMOVIANDE : 100.000 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'accorder à la société SEAC un prêt moyen terme permettant d'assurer le financement des trois postes d'investissement nécessaires à la pérennité de l'activité de l'abattoir de Chaumont.


Ce prêt, mis en place au titre de l'action n°19-12 "Prêt investissements innovants", aura les caractéristiques suivantes conformément au plan d'amortissement joint en annexe :

- Montant global du prêt 210.000 €,
- Déblocage par tranche de 52.500 €,
- Taux fixe 1,40%,
- Différé de deux ans,
- Six ans de remboursement
- Remboursable par trimestrialités,
- Sans garanties.

Le plan d'amortissement devra être ajusté pour intégrer les rythmes de déblocage des tranches, chaque trimestrialité de remboursement étant alignée sur la date d'échéance du plan d'amortissement du premier déblocage.

L'aide est allouée sur la base du régime cadre exempté n° SA. 41259 (2015/N), relatif aux aides au sauvetage et à la restructuration pour les PME en difficulté, au titre de l'aide à la restructuration.

L'aide accordée étant supérieure à la délégation du comité exécutif (200.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le - 6 JUIN 2019 LE PRESIDENT 
13 JUIN 2019	

**Echéancier de remboursement
de l'avance remboursable du GIP Haute-Marne à la SA SEAC**



Montant du Prêt :	210.000 €	Date de déblocage :	01/08/2019
Taux d'intérêt annuel :	1,40%	1° échéance :	01/11/2019
Durée du prêt :	8 ans	Dernière échéance :	01/08/2027
dont durée du différé :	24 mois	Intérêts :	15.526,95 €
Échéances :	trimestrielles	Coût total de l'emprunt :	225.526,95 €

N° éch.	Date	Capital restant dû en début de période	Montant Intérêts	Capital remboursé	Montant Échéances	Cumul intérêts	Capital restant dû en fin de période
1	01/11/2019	210.000,00	735,00	- 735,00	-	735,00	210.735,00
2	01/02/2020	210.735,00	737,57	- 737,57	-	1.472,57	211.472,57
3	01/05/2020	211.472,57	740,15	- 740,15	-	2.212,72	212.212,72
4	01/08/2020	212.212,72	742,74	- 742,74	-	2.955,46	212.955,46
5	01/11/2020	212.955,46	745,34	- 745,34	-	3.700,80	213.700,80
6	01/02/2021	213.700,80	747,95	- 747,95	-	4.448,75	214.448,75
7	01/05/2021	214.448,75	750,57	- 750,57	-	5.199,32	215.199,32
8	01/08/2021	215.199,32	753,20	- 753,20	-	5.952,52	215.952,52
9	01/11/2021	215.952,52	755,83	8.641,13	9.396,96	6.708,35	207.311,39
10	01/02/2022	207.311,39	725,59	8.671,37	9.396,96	7.433,94	198.640,02
11	01/05/2022	198.640,02	695,24	8.701,72	9.396,96	8.129,18	189.938,30
12	01/08/2022	189.938,30	664,78	8.732,18	9.396,96	8.793,96	181.206,12
13	01/11/2022	181.206,12	634,22	8.762,74	9.396,96	9.428,18	172.443,38
14	01/02/2023	172.443,38	603,55	8.793,41	9.396,96	10.031,73	163.649,97
15	01/05/2023	163.649,97	572,77	8.824,19	9.396,96	10.604,50	154.825,78
16	01/08/2023	154.825,78	541,89	8.855,07	9.396,96	11.146,39	145.970,71
17	01/11/2023	145.970,71	510,90	8.886,06	9.396,96	11.657,29	137.084,65
18	01/02/2024	137.084,65	479,80	8.917,16	9.396,96	12.137,09	128.167,49
19	01/05/2024	128.167,49	448,59	8.948,37	9.396,96	12.585,68	119.219,12
20	01/08/2024	119.219,12	417,27	8.979,69	9.396,96	13.002,95	110.239,43
21	01/11/2024	110.239,43	385,84	9.011,12	9.396,96	13.388,79	101.228,31
22	01/02/2025	101.228,31	354,30	9.042,66	9.396,96	13.743,09	92.185,65
23	01/05/2025	92.185,65	322,65	9.074,31	9.396,96	14.065,74	83.111,34
24	01/08/2025	83.111,34	290,89	9.106,07	9.396,96	14.356,63	74.005,27
25	01/11/2025	74.005,27	259,02	9.137,94	9.396,96	14.615,65	64.867,33
26	01/02/2026	64.867,33	227,04	9.169,92	9.396,96	14.842,69	55.697,41
27	01/05/2026	55.697,41	194,94	9.202,02	9.396,96	15.037,63	46.495,39
28	01/08/2026	46.495,39	162,73	9.234,23	9.396,96	15.200,36	37.261,16
29	01/11/2026	37.261,16	130,41	9.266,55	9.396,96	15.330,77	27.994,61
30	01/02/2027	27.994,61	97,98	9.298,98	9.396,96	15.428,75	18.695,63
31	01/05/2027	18.695,63	65,43	9.331,53	9.396,96	15.494,18	9.364,10
32	01/08/2027	9.364,10	32,77	9.364,10	9.396,87	15.526,95	-

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 20 mai 2019	N°19-11
OBJET : SCI CHL - construction d'un bâtiment de stockage pour les SARL BOLETUS et CAP LOISIRS - Val-de-Meuse	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Sarl BOLETUS

La Sarl Boletus a été créée en 2006 au Cap d'Adge par Mme Huvig. Elle commercialisait en Haute-Marne des fruits et légumes acheter dans le Sud de la France.

La société a évolué vers le négoce et la préparation des champignons sauvages haut de gamme et autre produits du terroir en fonction de saison.

La commercialisation se fait en janvier pour la truffe, en février pour l'ail des ours (jusqu'en mai) et la morille (jusqu'en mars), en avril pour le mousseron, en mai pour l'asperge sauvage, en juin pour la myrtille sauvage (jusqu'en juillet), en août pour la mirabelle, en septembre pour la trompette de la mort, la chanterelle grise et la jaune, le pied de mouton, le lactaire, ...

La société Boletus trie et prépare environ 250 tonnes de champignons par an.

Elle se positionne sur un marché du produit frais haut de gamme à destination des épicerie fines, gourmets et grands restaurants.

La société trie et prépare environ 250 tonnes de champignons par an.

En 2017, le chiffre d'affaire est de 933 K€ HT (en 2018, il serait progression de 1 M€ à 1,9 M€ HT) pour un résultat net de 70 K€. Elle emploie trois permanents en 2017 (six en 2018) et 10 saisonniers.

Elle loue actuellement des bâtiments à Montigny-le-Roi (Val-de-Meuse). Ces derniers trop grands (2.500 m²) et vétustes.

SAS CAP LOISIRS

La Sas Cap Loisirs a été créée en 2016 par Mme Huvig et M. Carlot. Elle exploite une base de loisirs gonflable sur le lac de la liez.

Elle emploie six saisonniers qualifiés (surveillants de baignade,...). Son chiffre d'affaire 2018 s'élève à 126 K€ HT pour un résultat net de 7 K€.

SCI CHL

Mme Huvig et M. Carlot, associés dans les deux sociétés, souhaitent construire un bâtiment à Montigny, via une SCI patrimoniale (SCI CHL), pour héberger l'activité de conditionnement de la Sarl Boletus (1.276 m²) et entreposer pendant l'hivernage les équipements de la Sas Cap Loisirs (420 m²).

Entre l'acquisition du terrain, la construction du bâtiment et les travaux annexes, le coût du projet s'élève à 1.161.421 € HT.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder, à la SCI CHL, une aide en faveur de l'opération de construction d'un bâtiment de stockage pour les SARL BOLETUS et CAP LOISIRS à Val-de-Meuse dont l'assiette subventionnable de 1.161.421 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 17 %, dans la limite de 200.000 € (soit deux fois 100.000 € le plafond de délégation du comité exécutif pour les projets hors industrie), au titre de l'action 19-07 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises".


La subvention proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif, la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'accorder, à la SCI CHL, une aide en faveur de l'opération de construction d'un bâtiment de stockage pour les SARL BOLETUS et CAP LOISIRS à Val-de-Meuse dont l'assiette subventionnable de 1.161.421 € HT.

L'aide s'élèvera à 17 %, dans la limite de 200.000 € (soit deux fois 100.000 € le plafond de délégation du comité exécutif pour les projets hors industrie), au titre de l'action 19-07 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises".

La subvention accordée étant supérieure à la délégation du comité exécutif (100.000 € hors industrie), la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 13 JUIN 2019	Chaumont, le - 6 JUIN 2019 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 20 mai 2019	N°19-12
OBJET : Communauté de communes des Savoir-Faire – réfection du réseau eaux usées et création d'une unité de traitement à Pouilly-en-Bassigny - Le Châtelet-sur-Meuse	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

La communauté de communes de la Région de Bourbonne-les-Bains a fusionné le 1^{er} janvier 2017 avec les communautés de communes du Pays de Chalindrey et de Vannier-Amance. Cette nouvelle collectivité se nomme la communauté de communes des Savoir-Faire.

Cette communauté de commune gère le fonctionnement d'assainissement de la commune de Le Châtelet-sur-Meuse qui comptent 165 habitants. Cette dernière est le résultat de la fusion entre les villages de Pouilly-en-Bassigny et de Beaucharmoy pour lesquels des travaux d'assainissement, collectif pour le premier et non collectif pour le second, vont être menés (unité de traitement et réseaux).

L'objet de cette délibération concerne l'opération sur le village de Pouilly-en-Bassigny (116 habitants).

Le système d'assainissement de celui-ci est composé de cinq réseaux de collecte principaux construction dans les années 1980-90. Les eaux usées sont rejetées sans traitement préalable dans les collecteurs d'eaux pluviales qui rejoignent le ruisseau de la Meuse. Il n'existe pas d'ouvrages spéciaux de type déversoir d'orage, dessableur,...

Il a été constaté que les nombreux dysfonctionnements majeurs des réseaux, notamment par un volume important d'eau claire parasite, sont dus à leur très mauvais état en plusieurs points.

Les travaux envisagés concernent :

- la création d'un réseau séparatif sur l'ensemble du village à l'exception de l'extrémité est de la rue Maillouze pour laquelle le réseau unitaire est en bon état ;
- le raccordement de l'ensemble des habitations situées en zone d'assainissement collectif, y compris celles disposant d'un assainissement autonome ;
- la création d'un poste de refoulement principal qui permettra l'alimentation de l'unité de traitement ;
- la création d'un réseau de transfert jusqu'à l'unité de traitement ;
- la création d'une unité de traitement.

L'objectif est d'éliminer les prétraitements chez les particuliers, de collecter l'ensemble des effluents ménagers et de les traiter, d'améliorer le milieu naturel (La Meuse) et de traiter les eaux usées via l'unité de traitement.

Il est à noter que la communauté de communes ne souhaite pas prendre la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise aux normes des branchements (travaux sous domaine privé) et laisse la réalisation de ceux-ci aux particuliers.

Les financeurs sollicités sont :

	Montant	Taux
Etat (DETR)	251.937	20%
Conseil départemental	251.937	20%
GIP Haute-Marne	377.906	30%
Maître d'ouvrage	377.906	30%
Total	1.259.689	100%

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la communauté de communes des Savoir-Faire, une aide en faveur de l'opération de réfection du réseau eaux usées et création d'une unité de traitement à Pouilly-en-Bassigny commune de Le Châtelet-sur-Meuse dont l'assiette subventionnable de 1.259.689 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 30%, dans la limite de 377.906 € au titre de l'action 19-32 "Eaux usées et eaux pluviales".

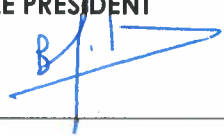
La subvention proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif (200.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'accorder à la communauté de communes des Savoir-Faire, une aide en faveur de l'opération de réfection du réseau eaux usées et création d'une unité de traitement à Pouilly-en-Bassigny commune de Le Châtelet-sur-Meuse dont l'assiette subventionnable de 1.259.689 € HT.

Cette aide s'élèvera à 30%, dans la limite de 377.906 € au titre de l'action 19-32 "Eaux usées et eaux pluviales".

La subvention décidée étant supérieure à la délégation du comité exécutif (200.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le <small>Le Commissaire du Gouvernement</small> 13 JUIN 2019	Chaumont, le - 6 JUIN 2019 LE PRÉSIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 20 MAI 2019	N°19-13
OBJET : Conseil départemental de la Haute-Marne – Réalisation de points de séparation des réseaux entre HMN et les futurs réseaux fibre optique (FTTH) déployés par les opérateurs	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le déploiement du réseau FTTH est réalisé :

- par l'opérateur Orange pour les zones privées dites AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investir). Ce sont les agglomérations de Chaumont et Saint-Dizier, périmètre 2010, pour lesquelles la totalité du réseau optique est réalisée par l'opérateur ;
- par l'opérateur Losange pour la zone publique, essentiellement rurale, qui, le 4 août 2017, s'est vu attribuer par la région Grand Est, la délégation de service public pour construire le réseau FTTH sur l'ensemble des zones publiques des sept départements : Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne, Meuse, Meurthe-et-Moselle et Vosges. La durée de cette DSP est de 35 ans.

Le déploiement du réseau tout fibre optique sera réalisé sur 5,5 ans de 2018 à 2023. Ainsi, plus de 900.000 prises seront construites pour un montant annoncé de 1,3 milliards d'euros.

Le FTTH en Haute-Marne

Le nombre de prises à réaliser en Haute-Marne est de 74.800. Le coût total de ce déploiement est de 138,67 M€ dont 7,66 M€ à la charge des collectivités locales (EPCI).

Sur ces 7,66 M€, une prise en charge à parité par le conseil départemental et par le GIP Haute-Marne est envisagée (en lieu et place des appels de fonds auprès des EPCI). Cette prise en charge n'est pas l'objet de la présente délibération.

Le département, depuis le début de la consultation engagée avec la Région, a fixé deux priorités, inscrites au cahier des charges :

- 2018-2021 : raccorder Joinville, Langres et Nogent, et les 255 communes « clocher » dont le débit actuel est inférieur à 20 Mb ;
- 2021-2023 : raccorder les 235 communes « clocher » restantes dont le débit actuel est supérieur à 20 Mb.

Haute-Marne Numérique (HMN) dispose d'un catalogue de services et tarifs adaptés à l'architecture et conception de son important réseau, unique dans la région Grand Est et financé par un appui de plus de 19 M€ d'aides du GIP Haute-Marne. Ce catalogue permet aux opérateurs de louer les ressources nécessaires au déploiement du réseau tout fibre optique, en zone publique et privée.

Descriptif de l'opération

Pour déployer le réseau tout fibre optique (FTTH), les opérateurs utiliseront une part importante des infrastructures du réseau HMN, en louant soit des fourreaux, soit des liens fibres optiques. Ainsi, la desserte des équipements des opérateurs et des usagers sera assurée par la mise en continuité de réseaux propriété de plusieurs opérateurs.

Pour garantir une exploitation maintenance de qualité et respecter les délais de rétablissement, un point de coupure (armoire, chambre souterraine,...) sera installé, séparant et identifiant les réseaux de chaque opérateur.

Les travaux consistent à poser une armoire optique ou une chambre souterraine en origine et/ou en extrémité de la section louée du réseau HMN, et à réaliser toutes les prestations de génie civil et de câblage nécessaires à la livraison des commandes des opérateurs (fourniture et pose de fourreaux, de câbles à fibres optiques,...).

Ponctuellement, une opération de construction de réseaux entre deux communes pourra être actée pour adapter le réseau HMN à l'ingénierie FTTH et particulièrement aux contraintes de longueur maximale des lignes optiques.

Le phasage des investissements est le suivant :

Investissements (*)	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Travaux de génie civil sur le réseau fibre optique HMN, fournitures et main d'œuvre	35.000	300.000	260.000	275.000	150.000	1.020.000
Travaux de câblage sur le réseau fibre optique HMN, fournitures et main d'œuvre	30.000	500.000	200.000	200.000	150.000	1.080.000

(*) La répartition entre les travaux de génie civil et de câblage est estimative, le choix de location retenu par les opérateurs (location ressources fourreaux ou fibres optiques) impactera le montant par ligne.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder au conseil départemental, une aide en faveur de l'opération de réalisation de points de séparation des réseaux entre HMN et les futurs réseaux fibre optique (FTTH) déployés par les opérateurs, dont l'assiette subventionnable est estimée à 2.100.000 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 35%, dans la limite de 735.000 € au titre de l'action 19-34 "Déployer l'infrastructure très haut débit".

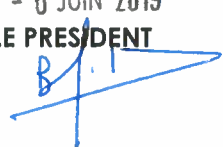
La subvention proposée étant supérieure à la délégation du comité exécutif (300.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX
DECIDE**

d'accorder au conseil départemental, une aide en faveur de l'opération de réalisation de points de séparation des réseaux entre HMN et les futurs réseaux fibre optique (FTTH) déployés par les opérateurs, dont l'assiette subventionnable est estimée à 2.100.000 € HT.

Cette aide s'élèvera à 35%, dans la limite de 735.000 € au titre de l'action 19-34 "Déployer l'infrastructure très haut débit".

La subvention arrêtée étant supérieure à la délégation du comité exécutif (300.000 €), la décision appartient au conseil d'administration.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le - 6 JUIN 2019 LE PRESIDENT 

13 JUIN 2019